

CEMÉA

L'ÉLAN FORMATION
PAYS DE LA LOIRE



DEJEPS AS NANTES

FORMATIONS ANIMATION

2022-2023

ANIMATION SOCIALE



CEMÉA
PAYS DE LA LOIRE

NANTES
Tél. 02.51.86.02.60

ST-NAZAIRE
Tél. 09.84.33.21.05

LE MANS
Tél. 02.43.82.73.08

ANGERS
Tél. 02.51.86.02.60

102 rue Saint-Jacques 44200 Nantes - accueil@cemea-pdll.org - www.cemea-pdll.org



L'ANIMATION PROFESSIONNELLE

- LES CEMÉA QUI SOMMES-NOUS ? 3
- LA FORMATION PROFESSIONNELLE AUX CEMÉA 4
- L'ÉQUIPE DES CEMÉA PDDL 6
- LE DEJEPS ANIMATION SOCIALE**
- 1. UNE CONCEPTION DU TRAVAIL D'ANIMATION DE NIVEAU 5 8
- 2. OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA FORMATION 8
- 3. COMPÉTENCES À L'ISSUE DE LA FORMATION (RÉFÉRENTIEL MÉTIER / CODE ROME / CODE RNCP) 9
- 4. RÉSEAU ET PARTENAIRES 9
- 5. PRINCIPES ET MÉTHODES 10
- 6. L'ALTERNANCE, UN PRINCIPE 11

VOTRE FORMATION DEJEPS AS À NANTES

ORGANISATION GÉNÉRALE

- 1. LE LIEU DE LA FORMATION 12
- 2. LA VIE DU GROUPE EN FORMATION 12
- 3. LES INFORMATIONS ADMINISTRATIVES 13
- 4. LE RUBAN PÉDAGOGIQUE 14
- 5. LE DÉROULEMENT DE LA FORMATION 20
- 6. LE CALENDRIER DE FORMATION 22
- 7. LA FOAD 24
- 8. LES CERTIFICATIONS 24



LES CEMÉA QUI SOMMES NOUS ?

MOUVEMENT D'ÉDUCATION POPULAIRE SE RÉFÉRANT À L'ÉDUCATION NOUVELLE, LES CEMÉA SONT UNE ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE DONT LES MEMBRES ONT CHOISI COMME VECTEUR D'INTERVENTION PRIVILÉGIÉE, LA FORMATION DES PERSONNELS ÉDUCATIFS DES ŒUVRES SCOLAIRES, POST ET PÉRISCOLAIRES, DE VACANCES ET DE LOISIRS, DES ŒUVRES SANITAIRES, ÉDUCATIVES, SOCIALES ET CULTURELLES.

LES CEMÉA MILITENT POUR PROMOUVOIR UNE ÉDUCATION ET UNE CULTURE POUR LE PLUS GRAND NOMBRE, POUR DÉVELOPPER LA RESPONSABILISATION, L'AUTONOMIE, LA SOCIALISATION, POUR FAVORISER LA LIBERTÉ, LA CITOYENNETÉ ET LA SOLIDARITÉ.



➤ LA FORMATION PROFESSIONNELLE AUX CEMÉA

EXERCER LES MÉTIERS DE L'ANIMATION C'EST :

- ➔ Participer à la transformation des personnes, des groupes et des organisations,
- ➔ Favoriser le développement des liens sociaux,
- ➔ Agir pour l'autonomie des personnes et des groupes,
- ➔ Soutenir la transformation des dynamiques des territoires,
- ➔ Contribuer au développement du bénévolat et de la vie associative,
- ➔ Aider les personnes et les groupes à interroger leurs références, leurs habitudes, leurs représentations.

LES ANIMATEURS.TRICES PROFESSIONNEL-LE-S ONT UNE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET POLITIQUE

Ils et elles engagent un projet de société par le choix explicite des méthodes qu'ils et elles mettent en œuvre.

Ils et elles doivent être capables de situer leur action dans des contextes sociaux, culturels et économiques qui dépassent le seul cadre des structures où ils et elles interviennent.

Ils inscrivent leur action dans les démarches de l'éducation populaire en s'adressant à tous les publics, et en agissant pour le développement et l'autonomie de ces publics.

LA FORMATION EST PERMANENTE

Elle se poursuit après la validation d'un diplôme professionnel.

Elle dure toute la vie professionnelle.

LA FORMATION CONTRIBUE À LA TRANSFORMATION DES PERSONNES

Elle dépasse la préparation technique d'un diplôme. Les choix de démarches effectués nécessitent une implication personnelle qui fait que chacun.e se voit autrement, se connaît mieux et se découvre de nouvelles capacités.

Les parcours complets de formation, et pas seulement les diplômes en tant que tels, sont des moyens de promotion individuelle et sociale des personnes.

LA FORMATION EST UN LIEU DE RENCONTRE ET DE CONFRONTATION D'IDÉES ET DE PRATIQUES

Elle est un espace de laïcité où se vivent les différences par la tolérance qu'elle nécessite et par les interrogations individuelles et collectives qu'elle suscite.

NOUS DÉFENDONS LE PRINCIPE D'UNE FORMATION GRATUITE POUR LES PARTICIPANTS.TES

Cette gratuité doit être garantie par des financements publics et des financements issus des organismes collecteurs.

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE EST UNE RICHESSE POUR LES PERSONNES

La reconnaissance et la mise en acte de ce principe sont des acquis sociaux et professionnels importants, pour autant que le corps professionnel soit en capacité d'en contrôler la mise en œuvre.

Dans le cadre de la formation nous sommes attentifs à ce que les personnes qui bénéficient de cette possibilité puissent construire un réel parcours, que l'allègement ne saurait altérer.

Nous reconnaissons également la possibilité à des personnes de pouvoir bénéficier d'un allègement complet de la formation pour la délivrance d'un diplôme, la complexité du parcours conduisant aux allègements nécessitant une implication personnelle forcément réflexive.

LES CEMEA CONDUISENT DES RECHERCHES, DES ACTIONS ET DES FORMATIONS DANS LES DOMAINES SUIVANTS :

Animation Volontaire (BAFA, BAFD) ; Animation Professionnelle (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, VAE, Formation continue) ; Intervention Sociale ; Petite Enfance ; Santé Psychiatrie ; Personnes âgées ; Handicap ; Accompagnements des événements culturels (Festival d'Avignon depuis sa création avec Jean Vilar, Printemps de Bourges, Francfolies...) ; Relations Européennes et Internationales ; Insertion sociale et professionnelle des jeunes ; Formation des personnels enseignants.

➤ L'ÉQUIPE ANIMATION PROFESSIONNELLE DES CEMÉA PAYS DE LA LOIRE

DIRECTION	<p>➤ DIRECTION RÉGIS BALRY (DIRECTEUR) r.balry@cemea-pdll.org</p>	<p>➤ RESPONSABLE DU SECTEUR ANIMATION PROFESSIONNELLE CÉLINE CREMADES (DIRECTRICE ADJOINTE) c.cremades@cemea-pdll.org</p>		
ADMINISTRATION	<p>➤ SECRETARIAT ANIMATION PROFESSIONNELLE ÉLODIE BOURRIAUD e.bourriaud@cemea-pdll.org</p>	<p>NANTES MAINE ET LOIRE ÉVY MAISONNEUVE animpro@cemea-pdll.org ÉLODIE BOURRIAUD</p> <p>SAINT-NAZAIRE MAUVE LE CLAINCHE stnazaire@cemea-pdll.org</p>	<p>SARTHE LAURENCE BERMOND accueil.lemans@cemea-pdll.org</p>	<p>➤ INFORMATIQUE ALINE M (INFORMATIQUE ET NUMÉRIQUE)</p>
ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE	<p>➤ BPJEPS LTP ST NAZAIRE OLIVIA GAULT HEMERANCE VETO bpjepsstp44@cemea-pdll.org</p> <p>LTP LE MANS CHRISTINE GINESTE c.gineste@cemea-pdll.org MARCELLINE COUASNARD</p> <p>APT LE MANS TIMOTHEE THIEBOT t.thiebot@cemea-pdll.org RONAN HOUSSIN</p> <p>APT MAINE ET LOIRE CÉDRIC LAUNAI c.launais@cemea-pdll.org</p> <p>EEDD ST NAZAIRE MANON CHEREL CHLOÉ LEGENTIL bpjepseedd@cemea-pdll.org</p>	<p>➤ DESJEPS RÉGIS BALRY r.balry@cemea-pdll.org</p> <p>➤ DEJEPS/DPTR DPTR NANTES ANTOINE BÉLIVEAU dejeps@cemea-pdll.org LESLY LE CALVÉ</p> <p>DPTR LE MANS CÉCILE MOREAU c.moreau@cemea-pdll.org</p> <p>➤ DEJEPS/AS LESLY LE CALVÉ dejeps@cemea-pdll.org SOPHIE BLONDEL</p>	<p>➤ CPJEPS 44 CÉCILE MOREAU c.moreau@cemea-pdll.org CÉLINE CREMADES</p> <p>➤ CPJEPS 72 JESSICA CHOPLIN j.choplin@cemea-pdll.org MARCELLINE COUASNARD</p> <p>➤ CPJEPS 49 LACOUR CÉLINE c.lacour@cemea-pdll.org</p>	<p>➤ RÉFÉRENTE INTERNATIONAL JUSTINE BOISTEAULT accueil@cemea-pdll.org</p> <p>➤ RÉFÉRENTE HANDICAP LESLY LE CALVÉ l.lecalve@cemea-pdll.org</p>

➤ LE DEJEPS ANIMATION SOCIALE

1. UNE CONCEPTION DU TRAVAIL D'ANIMATION DE NIVEAU 5

Les CEMEA partage une conception du métier de l'animateur, fondée sur les principes de l'Éducation Populaire. L'animateur de niveau 5 (correspondant au DEJEPS) a les capacités qui le conduisent à organiser et mettre en œuvre des projets maîtrisés, composés de plusieurs actions, et qui s'inscrivent dans la durée. Il est également en capacité de coordonner des salariés, des bénévoles et des partenaires sur ces projets.

2. OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA FORMATION

CONSTRUIRE UN DIAGNOSTIC ET UN PROJET ADAPTÉ AU PUBLIC

Diagnostic territorial et institutionnel ;
Méthodologie du projet : de la conceptualisation du projet à son évaluation ;
S'adapter au public c'est le connaître ;
Construire et réfléchir sur la notion de proximité ;

CONSTRUIRE DES DÉMARCHES ÉDUCATIVES ET PÉDAGOGIQUES EN COHÉRENCE AVEC LE PUBLIC ACCUEILLI

Construire des logiques et démarches participatives ;
Travailler autour des enjeux liés à l'estime de soi, des trajectoires de vie et ruptures biographiques ;
Prévenir les situations de dépendance et de perte d'autonomie ;

SITUER SON INTERVENTION SUR UN TERRITOIRE ET AU SEIN D'UNE ÉQUIPE

Renforcer le lien social sur son territoire et la participation des personnes âgées, en situation de handicap, vulnérables, dépendantes ;
Renforcer les liens et relations entre les différentes institutions ;
À travers le partenariat, s'inscrire sur un territoire ;
Mieux connaître les structures, les politiques publiques et les différents métiers ;
Les enjeux du travail en équipe pluridisciplinaire ;



METTRE EN ŒUVRE LE PROJET ET APPRÉHENDER LA FONCTION DE COORDINATION

Concevoir un projet d'action dans le cadre des objectifs de l'organisation ;
Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action ;
Conduire des démarches pédagogiques ;
Conduire des actions de formation.

3. COMPÉTENCES À L'ISSUE DE LA FORMATION

- Être en capacité de concevoir l'animation dans une démarche d'Éducation Populaire, au sein d'une structure de l'intervention sociale ;
- Être en capacité de prendre en compte la personne dans une action collective, et dans une démarche d'intervention sociale, avec un accompagnement individualisé des publics en situation d'exclusion ou d'isolement ;
- Être en capacité de coordonner des projets d'animation en prenant en compte les caractéristiques des publics (personnes âgées, en situation de handicap, de dépendance et d'exclusion...) ;
- Être en capacité de conduire des actions de formation auprès d'autres professionnels et de bénévoles ;
- Identifier sa place et son rôle dans les réseaux et les logiques partenariales de son territoire d'intervention ;
- Être en capacité de travailler en équipe avec des professionnels de formation et de culture professionnelles différentes.

4. RÉSEAU ET PARTENAIRES

Les Ceméa s'appuient sur un réseau d'organisateur : Ville, Communauté de Communes, Association. Des organisateurs pour qui la formation des encadrant-es est essentielle et qui contribuent à l'émancipation des personnes. La formation DEJEPS est notamment construite en partenariat avec la Fédération des Centres Sociaux.



5. PRINCIPES ET MÉTHODES DE FORMATION

« Formation d'éducation populaire », tel est l'intitulé revendiqué dans la mise en œuvre de notre formation d'animation professionnelle. Il convient dès lors de se poser cette question, triviale mais néanmoins essentielle : par cette formulation, entendons-nous former à l'éducation populaire ou former par l'éducation populaire ?

Il nous apparaît tout à fait essentiel de positionner l'éducation populaire à la fois comme enjeu de transformation sociale et comme méthode d'intervention. Comme enjeu de transformation sociale tout d'abord en s'appuyant sur une histoire faite de luttes, de combats sociaux et en prolongeant le désir de militer pour plus de justice sociale, de citoyenneté, d'éducation politique dans la mise en œuvre de notre projet sociétal. Comme méthode d'intervention ensuite en portant l'ambition de libérer la capacité d'initiatives des citoyens et d'œuvrer ainsi, par des méthodes actives, plaçant la personne au cœur de la démarche, à la transformation des savoirs et des expériences de chacun en action collective.

Une formation d'éducation populaire se place donc au cœur de ce double enjeu. Il s'agit tout autant de réfléchir au contenu de l'enseignement qu'à sa forme. Le contenu nous permet de former à l'éducation populaire (à son histoire, à ses valeurs, à son sens politique, à ses symboles...) tandis que la forme nous permet de former par l'éducation populaire. Ceci entendu, nous voilà donc confrontés à la double nécessité de former à l'éducation populaire et par l'éducation populaire !

CET ENJEU D'ÉDUCATION POPULAIRE SE DÉCLINE EN QUELQUES PRINCIPES ESSENTIELS DE FORMATION :

L'activité est essentielle dans la formation professionnelle et dans l'acquisition de la culture. La formation est fondée sur l'expérience personnelle, facteur indispensable du développement.

MÉTHODES :

- Chaque moment de formation fait appel à l'activité et à l'expérience personnelle. Dans les perspectives de la démarche inductive, l'activité personnelle est privilégiée.
- La formation s'appuie sur les vécus et les expériences de chacun, n'hésitant pas à avoir recours à des récits autobiographiques
- Des temps de pratique d'activités et de conduite d'activités par les stagiaires sont régulièrement programmés.

Le milieu de vie joue un rôle capital dans le développement de l'individu. La formation se fonde sur le milieu que constitue le stage, sur le milieu socio-économique environnant.

MÉTHODES :

- Des travaux sont réalisés sur le terrain d'alternance : observation, monographie, analyse institutionnelle, entretiens etc.
- Différents temps d'analyse et d'étude de situations vécues sur l'alternance sont conduits en formation : analyse de pratique, étude de cas etc.

Le groupe en formation constitue un moyen essentiel de connaissance et d'analyse de soi, d'expérimentation collective et de coopération.

MÉTHODES :

- Des démarches critiques, créatives et collectives s'appuyant elles-mêmes sur des méthodes actives mettant les participants en position de producteurs de pensées mais aussi d'actions.
- Les travaux de groupes sont développés tout au long de la formation : groupe de recherche-formation, exposés collectifs, activités d'expression etc.

La formation est menée en contact avec la réalité. Elle est essentiellement fondée sur la mise en œuvre de moyens qui permettent la prise de conscience de cette réalité, par l'observation, l'expérimentation, l'étude des milieux, de l'environnement.

MÉTHODES :

- Dans les sessions, pour la plupart des acquisitions nouvelles, nous recourons aux méthodes de l'étude du milieu.
- Observations, enquêtes, entretiens... sont les points de départ des acquisitions (apports théoriques et méthodologiques).
- Cette confrontation au réel, alterne avec l'étude de documents et les éléments de réflexion puisés dans les interrogations et les comptes-rendus d'études.

6. L'ALTERNANCE, UN PRINCIPE

Cette formation est construite en alternance (une semaine de formation en centre par mois), sauf pendant les vacances scolaires. Il s'agit d'une véritable alternance, ponctuée, pendant les congés scolaires d'hiver ou d'été, par la mise en œuvre d'actions sur le terrain. Vous trouverez le calendrier de formation, appelé « ruban pédagogique, en annexe 1. L'alternance repose sur un principe d'articulation théorie/pratique. « Dans la conception traditionnelle de l'école professionnelle, la pratique peut toujours se ramener à de la théorie appliquée. L'activité professionnelle est vue comme une façon de résoudre des problèmes pratiques en appliquant des théories ou des techniques scientifiques. Ce modèle de la science appliquée est en grande partie contradictoire avec la notion de compétence, et il ne peut pas expliquer totalement la capacité du professionnel à agir en situation complexe. La pratique comporte sa propre autonomie parce que, si elle est un savoir-faire, elle comporte son propre savoir. C'est là un nouveau paradigme inversant l'ordre théorie-pratique. La compétence du praticien est une capacité plus qu'un savoir, capacité d'observation, d'anticipation, de réflexion, d'évaluation et d'action. La compétence est une capacité de mobilisation de multiples ressources (personnelles et contextuelles, cognitives et affectives, matérielles et relationnelles, culturelles et expérientielles). »¹

L'alternance est un processus d'implication où le sujet expérimente de nouveaux savoirs et à partir de ses expériences soulève des questions propices à des travaux de recherche théorique. Dans un sens, on peut parler de démarche Recherche-Action dans la formation DE JEPS.



➤ LE DEJEPS AS VOTRE FORMATION A NANTES

ORGANISATION GÉNÉRALE

1. LE LIEU DE FORMATION

La formation se déroule au 102 rue St Jacques 44200 Nantes.
Le 102 est le siège social des CEMEA Pays de Loire. Il dispose de plusieurs salles de formation et d'un jardin. Chaque salle de formation est munie d'un espace restauration avec frigo et micro-onde, point d'eau.
Il est situé à proximité de la station de Tram Pirmil et de l'arrêt de Busway « Bonne garde». Vous accéderez à la gare SCNF en 15 minute en transport en commun.

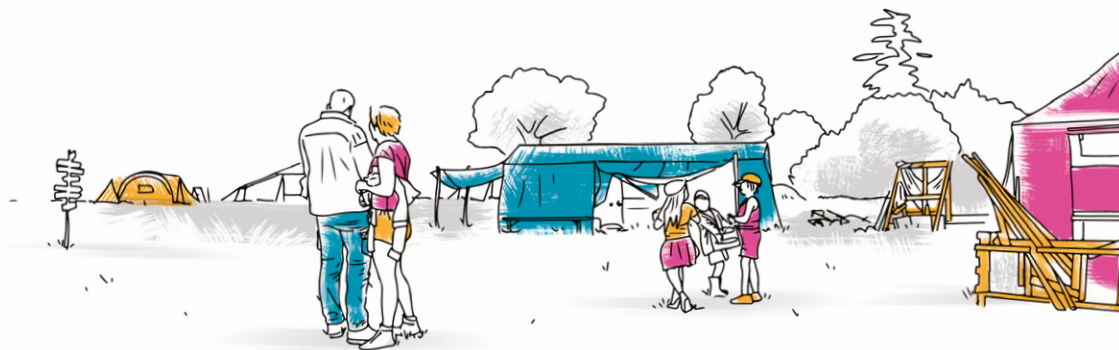
2. LA VIE DE GROUPE EN FORMATION

Les Ceméa se référant à la pédagogie institutionnelle, il est important que chaque stagiaire puisse vivre et être acteur-trice d'espaces institutionnels.
Il est donc organisé chaque semaine un Conseil de formation, permettant au groupe d'expérimenter cet espace de discussions, de décisions si besoin. L'institutionnel se vit également par la parole portée par des représentant-es, aussi en début de formation, les stagiaires éliront ceux-celles-ci. Ces délégué-es siégeront au Comité Pédagogique de Formation (CPF) auquel sont aussi invité-es les tuteur-trices, un-e représentant-e de la Direction Régionale Jeunesse et Sports, l'équipe de formation et les prescripteurs (Région, Pôle Emploi, Mission Locale...).

3. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Les informations administratives (numéro d'habilitation et numéro de session, contacts de l'équipe de formation, contacts secrétariat, contact JS)
La formation DEJEPS Animation Sociale des Cemea Pays de la Loire est habilitée par la DRAJES sous le numéro : 22044HABDE0002.
Cette session de formation est habilitée par la DRAJES sous le numéro : en cours d'instruction

Contact du responsable de formation :
Lesly le Calvé - dejeps@cemea-pdll.org
Contact secrétariat : animpro@cemea-pdll.org
Référent JS : Sophie Cannevière



4. LE RUBAN PÉDAGOGIQUE DEJEPS 2022/2023

(SOUS RÉSERVE DE LA VALIDATION DE LA DRAJES - 20 DÉCEMBRE 2021)

Dates	Titres des semaines	NBR HEURES	DONTNBR HEURES EN FOAD	U C
23 février 2022	Date limite de dépôt des dossiers			
25 février 2022	Date limite de sélection			
21 au 23 février 2022	Positionnement	21		
PHASE 1 : DIAGNOSTIC « STRUCTURE – PUBLIC – TERRITOIRE » ET CONCEPTION DU PROJET D'ACTION				
1 Du 4 au 8 avril 2022	L'ÉDUCATION POPULAIRE MÉTIERS DE L'ANIMATION SOCIALE → Histoire et sociologie du métier de l'animation et du social → L'éducation populaire : définition et histoire de l'éducation populaire → Éducation populaire et tension permanence de l'animation sociale → Les structures de l'animation sociale	35	4	1
2 Du 25 avril au 29 avril 2022	DIAGNOSTIC 1 : DIAGNOSTIC INSTITUTIONNEL (SA STRUCTURE) → Analyse institutionnelle de sa structure → Fonctionnement des équipes → Sociologie des organisations	35	4	1
3 Du 9 mai au 13 mai 2022	DIAGNOSTIC 2 : DIAGNOSTIC SOCIAL DU TERRITOIRE → De l'enquête exploratoire aux outils de l'enquête sociale → Le pilotage du diagnostic : la place des partenaires → Mise en œuvre concrète d'un diagnostic partiel de territoire	35	4	1
4 Du 30 mai au 3 juin 2022	DIAGNOSTIC 3 : TERRITOIRE ET PUBLIC (2 JOURS SUR LES PUBLICS) → Territoire : suite de l'enquête – Apports supplémentaires sur l'usage des outils de l'enquête sociale → Publics : sociologie et besoins des publics spécifiques ; psychopathologie des différents publics, travail sur l'observation	35	4	1
5 Du 13 juin au 17 juin 2022	PROJET D'ACTION → Sens et méthodologie du projet → Démarche pédagogique et projet d'action → La gestion du temps : échéancier du projet et organisation dans le travail	35	4	1
ALTERNANCE PHASE 1 – 1^{ÈRE} ÉTAPE				
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Recueil de données : structure, territoire, publics ✓ Observation des publics ✓ Partage des observations et réflexions avec l'équipe, les partenaires ✓ Accompagnement à l'écrit UC1 : présentation du secteur d'intervention, de la structure, du territoire 				
6 Du 5 au 9 septembre 2022	ENJEUX ET PRATIQUES DE PARTICIPATION → Apports théoriques sur la participation → Expérimentation de techniques participatives → Animation d'espace de participation : accompagnement des personnes vulnérables, dépendantes vers des démarches participatives	35	4	1

		<ul style="list-style-type: none"> → Processus et démarches d'auto-détermination → Droit de l'usager et place des familles → Accompagnement vers le bénévolat ou être bénévole 			
7	Du 26 au 30 septembre 2022	ACCUEIL ET ACTIVITE → Accueil des publics spécifiques (accueil, aménagement et posture) → Identification des différents courants pédagogiques → La relation éducative avec les publics spécifiques → Place et pertinence des activités de médiation auprès de son public	35	4	3
8	Du 17 au 21 octobre 2022	DU DIAGNOSTIC À LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET. DIAGNOSTIC 4 DE SON PUBLIC → Analyse des observations sur le terrain d'alternance en vue d'identifier la place des publics et des partenaires dans le projet → Formaliser un diagnostic social → Mettre en œuvre un projet d'actions	35	4	3
9	Du 14 au 18 novembre 2022	ACTIVITÉS DE MÉDIATION ET COORDINATION → Pratique de la danse et du théâtre en institution. → Apports et réflexions sur les enjeux sensoriels et psycho-affectif en lien avec l'activité de médiation pratiquée → Apports techniques sur les modalités de mise en œuvre des médiations et d'enrichissements culturels → Pratique d'activité de médiation → Médiation et travail interprofessionnel	35	4	3
10	Du 28 novembre au 02 décembre 2022	LES OUTILS DU PROJET ET GESTION FINANCIÈRE → Gestion financière : les outils de suivi budgétaire, analyse bilan et compte de résultat → L'évaluation : méthodologie et outillage → Évaluation formative à mi-formation du parcours du stagiaire (travail personnel, implication dans la formation, implication dans ma structure, compréhension et application des contenus)	35	4	1
11	Du 12 au 16 décembre 2022	PRÉVENTION SANTÉ, PRÉVENTION SOCIALE, PRÉVENTION PERTE D'AUTONOMIE → identifier la nature, et les causes des principaux déterminants sociaux, écologiques et comportementaux qui affectent la santé, l'inclusion sociale... des personnes ; → Épistémologie, histoire, concepts et principes des politiques de prévention ; → Identification des stratégies en prévention : éducation à la santé, stratégie et méthodes de changements, santé communautaire... → Entretiens Blancs – Certification UC1 blanche	35	4	3
ALTERNANCE PHASE 1 – 2^{ÈME} ÉTAPE					
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Faire valider le diagnostic par la structure ✓ Écrire le projet jusqu'à son évaluation ✓ Faire valider le projet par la structure ✓ Expérimenter des démarches pédagogiques ✓ Rencontrer des partenaires autour du projet ✓ présentation de l'écrit de l'UC3 : une démarche pédagogique, son expérimentation et son évaluation 					
PHASE 2 : CONDUIRE ET ÉVALUER LE PROJET					
12	Du 09 au 13 janvier 2023	ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE → Protection des personnes en danger → Prévenir les comportements à risque → Agir en cas de maltraitance, de violence, de harcèlement	35	4	4

		<ul style="list-style-type: none"> → Confidentialité et secret professionnel → Vie privée, vie professionnelle → Prise en compte des différences culturelles et religieuses → Le cadre réglementaire → Distance-Empathie-Alliés 			
13	Du 30 Janvier au 3 Février 2023	PARTENARIAT ET RÉSEAUX – MOBILITÉ INTERCULTURELLE <ul style="list-style-type: none"> → Définitions et concepts → Se situer dans les partenariats et les réseaux → Approche systémique → Stratégie de développement et animation de réseaux 	35	4	3
14	Du 27 février au 3 Mars 2023	COORDONNER UN PROJET D'ÉDUCATION POPULAIRE <ul style="list-style-type: none"> → Analyse et apport sur la fonctions de coordination → Analyse et apports sur la stratégie de conduite de projet → Évaluation intermédiaire du projet → Engagement et posture de coordinateur → Rôle, statut et fonction de la coordination 	35	4	2
15	Du 20 au 24 Mars 2023	POLITIQUES PUBLIQUES ET RÉGLEMENTATION <ul style="list-style-type: none"> → Politique sociale et santé → Réglementation se référant à la pratique professionnelle 	35	4	4
ALTERNANCE – PHASE 2 – 1^{ÈRE} ÉTAPE <ul style="list-style-type: none"> ✓ Recueil de données réglementaires et partenariales ✓ Organisation de la coordination du projet ✓ Premières actions du projet dont sa communication ✓ Accompagnement aux écrits : présentation de l'écrit de l'UC 4 					
CERTIFICATION UC3 : Période du Lundi 6 Mars au 28 Avril 2023 CERTIFICATION UC4 : 4 et 5 Mai 2023					
16	Du 11 Avril au 14 Avril 2023	LES ASSOCIATIONS ET SES BÉNÉVOLES <ul style="list-style-type: none"> → Sociologie des associations → La participation bénévole → Les relations professionnels-bénévoles → Les différents modes d'organisation associative → Le modèle socio-organisationnelle des structures → la fonction employeur → les fédérations 	35	4	2
17	Du 02 au 05 mai 2023	→ SYNTHÈSE UC4 <ul style="list-style-type: none"> → Synthèse et restitution des recherches sur les 3 semaines UC4 	35	4	4
18	Du 22 au 26 mai 2023	ACTIVITÉ DE MÉDIATION - Coordination Pratiques d'activités soit autour de l'eau ou médiation animale (cheval par exemple) <ul style="list-style-type: none"> → Eau → l'eau explorée comme médiateur, l'eau comme un espace d'activité corporelle et ludique, les objets, les démarches qui favorisent l'activité → Cheval (médiation animale) → les différents modes d'approche de l'activité cheval, la place de cette activité dans le projet institutionnel, mise en place de l'activité, le cheval et les autres médiations corporelles → Médiation animale et travail pluridisciplinaire → Découvrir d'autres approches d'activités de médiation 	35	0	3
19	Du 05 au 09 juin 2023	TRAVAIL EN ÉQUIPE - PILOTER ET ÉVALUER UN PROJET <ul style="list-style-type: none"> → Notion d'équipe et place du projet dans l'équipe → Equipe interdisciplinaire et pluridisciplinaire → analyse des freins et des leviers dans le travail en équipe 	35	4	2

		<ul style="list-style-type: none"> → dynamique d'équipe et régulation → les rapports sociaux dans les équipes de travail → mettre en place une évaluation → de l'évaluation au projet ; une évaluation partagée 			
RATTRAPAGE CERTIFICATION UC3 : du 22 Mai au 30 Juin 2023. Date de rattrapage à déposer le 5 mai RATTRAPAGE CERTIFICATION UC4 Dépôt du dossier pour le rattrapage le 1 ^{er} juin 2023 Rattrapage UC4 : 12 et 13 Juin 2023					
ALTERNANCE – PHASE 2 – 2^{ÈME} ÉTAPE <ul style="list-style-type: none"> ✓ Coordination du projet d'action ✓ Animation d'actions du projet ✓ Évaluation du projet ✓ Communication sur le projet ✓ Accompagnement aux écrits : présentation des écrits UC1 et 2 					
20	Du 11 au 15 septembre 2023	ÉCRITS ET BILAN DE FORMATION <ul style="list-style-type: none"> → Finaliser les apports de l'UC2 → Évaluation de son parcours de formation → Analyse de ses écrits et de sa pratique 	35	4	2
CERTIFICATION UC1 ET UC2 Dépôt du dossier le 7 septembre 2023 Jeudi 21 et vendredi 22 septembre 2023					
RATTRAPAGE CERTIFICATION UC1 ET UC2 Dépôt du dossier pour le rattrapage : le 9 octobre 2023 Rattrapage UC1 et UC2 : le 19 et 20 Octobre 2023					



TOTAL HEURES EN CENTRE DE FORMATION : 700H

UC 1 : 245h = 217h en présentiel et 28h en FOAD
 UC 2 : 140h = 124h en présentiel et 16h en FOAD
 UC 3 : 210h = 186h en présentiel et 24h en FOAD
 UC 4 : 105 = 93h en présentiel et 12h en FOAD

TOTAL HEURES EN ENTREPRISE : 1200 H

La FOAD est pensée avec un planning transmis aux stagiaires au tout début de la formation. Pour chaque semaine de formation, un travail est demandé à chaque stagiaire. Ce travail peut être individuel ou collectif en fonction de la thématique de la semaine. Le travail demandé permet de préparer les stagiaires aux contenus de la semaine suivante. Cela peut être de la lecture de textes avec une synthèse à la suite, des exercices financiers, des écoutes ou des visionnages. De plus, pour certaines dates en fonction de l'avancée de la formation, la FOAD correspond à l'avancée des écrits. En effet, nous souhaitons penser des dates dans la FOAD sur l'accompagnement aux écrits qui nous semble un cadre sécurisant pour les stagiaires afin d'avancer sur les écrits de certification.

DATES DE CERTIFICATION :

CERTIFICATION UC3 :

Proposition des dates : lundi 6 Février 2023 et pour le rattrapage le 5 Mai.
 Période du Lundi 6 Mars au 28 Avril 2023
 Dossier à rendre 10 jours avant la séance.
 Rattrapage du 22 Mai au 30 Juin 2023.

CERTIFICATION UC4 :

1^{ère} période de certification : 4 et 5 Mai 2023.
 Dépôt du dossier le 20 Avril 2023
 Dépôt du dossier pour le rattrapage le 1^{er} juin 2023
 Rattrapage UC4 : 12 et 13 Juin 2023

CERTIFICATION UC1 ET UC2 :

1^{ère} période de certification :
 Dépôt du dossier le 7 septembre 2023
 Jeudi 21 et vendredi 22 septembre 2023
 Dépôt du dossier pour le rattrapage : le 9 octobre 2023
 Rattrapage UC1 et UC2 : le 19 et 20 Octobre 2023

COMITÉ DE PERFECTIONNEMENT :

Judi 1^{er} Décembre 2022 - 14h-16h
 Judi 8 Juin 2023 - 14h-16h

5. LE DÉROULEMENT DE LA FORMATION

QUELQUES DATES À RETENIR :

RÉUNIONS D'INFORMATIONS :

30 novembre 2021 à 18H30 et 20 janvier 2022 à 18h30

DÉBUT DE LA FORMATION :

4 avril 2022

FIN DE LA FORMATION :

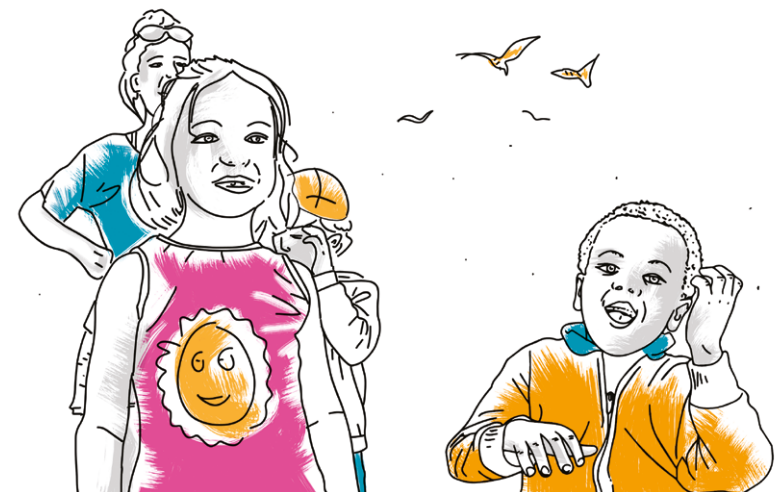
15 septembre 2023

COMITÉ PÉDAGOGIQUE DE FORMATION N°1 :

Judi 1^{er} décembre 2022 - 14h-16h

COMITÉ PÉDAGOGIQUE DE FORMATION N°2 :

Judi 8 juin 2023 - 14h-16h



6. LE CALENDRIER DE FORMATION 2022/2023

OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9
10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11
12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13
14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14
15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16
17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17
18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18
19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19
20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21
22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22
23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23
24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24
25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25
26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26
27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27
28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28
29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29
30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31

OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
2	2	2 S10 UC1	2	2	2	2	2	2	2	2	2
3	3	3	3	3 S13 UC3	3 S14 UC2	3	3	3	3	3	3
4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
5	5	5	5	5	5	5	5 S17 UC4	5	5	5	5
6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
9	9	9	9	9	9	9	9	9 S19 UC2	9	9	9
10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11
12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
13	13	13	13 S12 UC4	13	13	13	13	13	13	13	13
14	14	14	14	14	14	14 S16 UC2	14	14	14	14	14
15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15 S20 UC2
16	16 S9 UC3	16 S11 UC3	16	16	16	16	16	16	16	16	16
17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17
18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18
19	19 S8 UC3	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19
20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21
22	22	22	22	22	22 S15 UC4	22	22	22	22	22	22
23	23	23	23	23	23	23	23 S18 UC3	23	23	23	23
24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24
25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25
26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26
27	27	27	27	27	27 S14 UC2	27	27	27	27	27	27
28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28
29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29
30	30 S10 UC1	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
31	31	31	31 S13 UC3	31	31	31	31	31	31	31	31

7. LA FORMATION OUVERTE ET A DISTANCE (FOAD)

Des temps de formation sont organisés hors des lieux de formation pour permettre d'apprendre à organiser son travail et à utiliser les outils numériques. Ces temps sont identifiés et des outils d'accompagnement des stagiaires seront proposés dès le début de la formation

8. LES CERTIFICATIONS (PROCOLES, GRILLES, CALENDRIER)

ÉPREUVE CERTIFICATIVE DE L'UNITÉ CAPITALISABLE 1

NATURE DE L'ÉPREUVE

En vue de la certification, le candidat transmet à l'organisme de formation un document écrit personnel de 20 pages, hors annexes, analysant une expérience de conception et de coordination de la mise en œuvre d'un projet d'action dans le champ de la mention « animation sociale », assorti de son évaluation. Ce document fait l'objet d'une présentation orale par le candidat pendant une durée de 20 minutes au maximum, suivie d'un entretien d'une durée de 40 minutes au maximum, permettant aux évaluateurs de vérifier l'acquisition des compétences visées par les unités capitalisables (UC) 1 et 2 du Diplôme d'Etat de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport, spécialité « animation socioéducative et culturelle », mention « Animation Sociale ».

CONDITIONS D'OBTENTION DE L'UC

Dans un référentiel de certification, la compétence générale de chaque UC est déclinée en une liste d'objectifs intermédiaires. Il ne suffit en aucun cas d'additionner l'atteinte de ces objectifs intermédiaires pour considérer que la compétence est acquise. Vous prenez une décision en fonction d'une pertinence globale.

En conséquence :

Un OI non atteint ne constitue pas forcément une opposition à la validation de l'UC.
Si la proposition de la commission d'évaluation certificative n'est pas favorable, aucun OI ne sera conservé entre l'épreuve initiale et l'épreuve de rattrapage de cette session de formation.

UC 1. CONCEVOIR UN PROJET D'ACTION

OI 1-1 ETRE CAPABLE D'ANALYSER LES ENJEUX DU CONTEXTE SOCIOPROFESSIONNEL

- 1.1.1 Être capable d'inscrire son action dans le cadre des orientations et des valeurs de l'organisation dans une perspective éducative
- 1.1.2 Être capable de participer à des diagnostics sur un territoire
- 1.1.3 Être capable d'inscrire son action dans le cadre des politiques publiques locales
- 1.1.4 Être capable de rendre en compte les réalités sociales, éducatives et culturelles des

publics concernés

- 1.1.5 Être capable d'agir dans le cadre des réseaux professionnels et institutionnels locaux

OI 1-2 ETRE CAPABLE DE FORMALISER LES ELEMENTS D'UN PROJET D'ACTION

- 1.2.1 Être capable d'impliquer les bénévoles dans la conception
- 1.2.2 Être capable de définir les objectifs d'un projet d'action
- 1.2.3 Être capable de proposer les démarches pédagogiques adaptées aux objectifs et aux publics
- 1.2.4 Être capable d'organiser la mise en œuvre de démarches participatives
- 1.2.5 Être capable de concevoir des démarches d'évaluation

OI 1-3 ETRE CAPABLE DE DEFINIR LES MOYENS NECESSAIRES A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ACTION

- 1.3.1 Être capable de composer une équipe d'intervenants
- 1.3.2 Être capable d'élaborer un budget prévisionnel
- 1.3.3 Être capable de négocier avec sa hiérarchie les financements d'un projet d'action
- 1.3.4 Être capable de prendre en compte l'impact de son action sur l'environnement professionnel

ÉPREUVE CERTIFICATIVE DE L'UNITÉ CAPITALISABLE 2

NATURE DE L'ÉPREUVE

En vue de la certification, le candidat transmet à l'organisme de formation un document écrit personnel de 20 pages, hors annexes, analysant une expérience de conception et de coordination de la mise en œuvre d'un projet d'action dans le champ de la mention « animation sociale », assorti de son évaluation. Ce document fait l'objet d'une présentation orale par le candidat pendant une durée de 20 minutes au maximum, suivie d'un entretien d'une durée de 40 minutes au maximum, permettant aux évaluateurs de vérifier l'acquisition des compétences visées par les unités capitalisables (UC) 1 et 2 du Diplôme d'Etat de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport, spécialité « animation socioéducative et culturelle », mention « Animation Sociale ».

CONDITIONS D'OBTENTION DE L'UC

Dans un référentiel de certification, la compétence générale de chaque UC est déclinée en une liste d'objectifs intermédiaires. Il ne suffit en aucun cas d'additionner l'atteinte de ces objectifs intermédiaires pour considérer que la compétence est acquise. Vous prenez une décision en fonction d'une pertinence globale.

En conséquence :

Un OI non atteint ne constitue pas forcément une opposition à la validation de l'UC.
Si la proposition de la commission d'évaluation certificative n'est pas favorable, aucun OI ne sera conservé entre l'épreuve initiale et l'épreuve de rattrapage de cette session de formation.

UC 2. COORDONNER LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET D'ACTION

OI 2-1 ANIMER UNE EQUIPE DE TRAVAIL

- 2.1.1 Être capable de participer au recrutement de l'équipe

- 2.1.2 Être capable d'animer les réunions au sein de l'organisation
- 2.1.3 Être capable de mettre en œuvre les procédures de travail
- 2.1.4 Être capable de participer aux actions de tutorat dans l'organisation
- 2.1.5 Être capable de faciliter les démarches participatives au sein de l'organisation
- 2.1.6 Être capable d'accompagner le développement des membres de l'équipe

OI 2-2 PROMOUVOIR LES ACTIONS PROGRAMMEES

- 2.2.1 Être capable de représenter l'organisation
- 2.2.2 Être capable de concevoir une démarche de communication
- 2.2.3 Être capable de participer aux actions des réseaux partenaires

OI 2-3 GERER LA LOGISTIQUE DES PROGRAMMES D'ACTION

- 2.3.1 Être capable de contrôler le budget des actions programmées
- 2.3.2 Être capable de gérer les partenariats financiers
- 2.3.3 Être capable de planifier l'utilisation des espaces de pratiques et des moyens matériels
- 2.3.4 Être capable de rendre compte de l'utilisation des moyens financiers
- 2.3.5 Être capable d'anticiper les besoins en termes logistique
- 2.3.6 Être capable d'organiser la maintenance technique

OI 2-4 ANIMER LA DEMARCHE QUALITE

- 2.4.1 Être capable de veiller au respect des procédures de travail
- 2.4.2 Être capable d'adapter le programme d'action en cas de nécessité
- 2.4.3 Être capable d'effectuer le bilan des actions réalisées

ÉPREUVE CERTIFICATIVE DE L'UNITÉ CAPITALISABLE 3

NATURE DE L'ÉPREUVE

L'épreuve validant l'UC 3 est centrée sur la capacité à conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducative. Cette capacité à intervenir peut s'appliquer à différents types d'acteurs, pouvant être mobilisés dans la conduite de l'action comme un groupe de professionnels dans le cadre d'une équipe, un groupe de bénévoles, un groupe de partenaires....

Cette situation devra permettre de répondre entre autre à l'OI 3.5, et comporter une visée formative, c'est-à-dire qu'elle devra permettre aux participants de valoriser une évolution et un apprentissage qu'il soit technique ou social.

L'entretien doit permettre d'évoquer, à partir de l'évaluation, les perspectives qu'offre la réalisation de cette activité.

Par conséquent, le candidat met en œuvre une démarche pédagogique construite, adaptée et référencée, il argumente la place de cette conduite, ses modalités d'intervention, au regard d'un courant pédagogique ou d'un aspect théorique en dynamique de groupe. Pour l'évaluation, il met en relation les conduites des participants, ses attitudes pédagogiques. Il évalue les effets de l'intervention. Il resitue son intervention dans le cadre du projet.

MODALITÉS DE CERTIFICATION

La mise en situation professionnelle concernera un temps d'intervention, d'une durée de 1h à 1h30. Il s'agira d'une intervention avec « son » public. Cette intervention s'inscrit dans le

projet. A la suite de cette intervention, un temps d'échange est organisé avec les membres du jury.

L'organisme de formation s'engage à valider en amont les conditions de réalisation de cette mise en situation professionnelle (6 personnes minimum).

A l'issue de cette conduite, dans l'entretien d'une durée de 30 minutes avec une commission d'évaluation DEJEPS qui a reçu, 10 jours avant la mise en situation professionnelle, une fiche technique de 6 à 10 pages présentant le contexte, le choix de la démarche et des éléments de son déroulement. Le candidat répond aux questionnements de la commission d'évaluation DEJEPS. Cet entretien sera composé d'une présentation orale de 10 minutes maximum qui permettra au candidat de présenter les éléments relatifs à la mention animation sociale..

UC 3 ETRE CAPABLE DE CONDUIRE DES DEMARCHES PEDAGOGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE SOCIO-EDUCATIVE

OI 31 ETRE CAPABLE DE DÉFINIR LES CADRES DE SES INTERVENTIONS PÉDAGOGIQUES

- OI 311 Concevoir des démarches éducatives.
- OI 312 Inscrire son animation dans le cadre des objectifs de l'organisation.
- OI 313 Prendre en compte les différentes approches au sein d'une équipe pluridisciplinaire.
- OI 314 Inscrire son action dans une démarche d'éducation populaire.

OI 32 ETRE CAPABLE DE CONDUIRE DES INTERVENTIONS PÉDAGOGIQUES AU MOYEN D'UN SUPPORT D'ACTIVITÉ POUR LEQUEL IL EST COMPÉTENT

- OI 321 Conduire des apprentissages techniques dans le support d'activité pour lequel il est compétent.
- OI 322 Conduire des animations visant l'émancipation des groupes et des individus.
- OI 323 Accompagner les groupes et les personnes dans la conduite de leurs projets.
- OI 324 Conduire des interventions pour des groupes informels.

OI 33 ETRE CAPABLE D'ENCADRER UN GROUPE DANS LE CADRE DE SES INTERVENTIONS PÉDAGOGIQUES

- OI 331 Veiller au respect de l'intégrité physique et morale des individus dont il a la charge.
- OI 332 Gérer la dynamique du groupe.
- OI 333 Favoriser la participation de tous.

OI 34 ETRE CAPABLE D'ÉVALUER LES INTERVENTIONS PÉDAGOGIQUES CONDUITES

- OI 341 Conduire des démarches d'évaluation avec son équipe.
- OI 342 Analyser les écarts entre les objectifs fixés et les résultats constatés.
- OI 342 Formaliser des bilans pédagogiques.
- OI 344 Rendre compte des actions réalisées.

OI 35 ETRE CAPABLE DE CONDUIRE DES ACTIONS DE FORMATION

- OI 351 Élaborer des scénarios pédagogiques.
- OI 352 Préparer les supports de ses interventions.
- OI 353 Mettre en œuvre une situation formative.
- OI 354 Adapter son intervention aux réactions des stagiaires.
- OI 355 Évaluer des actions de formation.

ÉPREUVE CERTIFICATIVE DE L'UNITÉ CAPITALISABLE 4

NATURE DE L'ÉPREUVE

Le stagiaire choisit une thématique et se doit de théoriser, conceptualiser la thématique et faire un aller-retour avec sa pratique professionnelle et la situation en alternance.

Les stagiaires s'appuient sur les semaines de formation. Au regard de la mention, le champ d'activité se traduit par les thématiques suivantes :

- Droit des usagers/familles/tutelle/curatelle
- Éthique et déontologie
- Partenariat et réseaux

De manière transversale il est abordé la question des politiques publiques : politiques enfance – jeunesse, politiques sociales, politiques santé.

L'objet de l'UC4 est d'accompagner les stagiaires à se positionner dans une visée formative sur un sujet précis et de les rendre autonomes dans la recherche et la compréhension de certains sujets réglementaires. Il s'agit donc d'un travail de recherche intellectuelle mais aussi de permettre aux stagiaires d'être dans une situation de transmettre.

MODALITÉS DE CERTIFICATION

Il s'agit de produire un document de 10 à 15 pages et qui fera l'objet d'une soutenance de 30 minutes (10 minutes de présentation orale maximum et 20 minutes d'échanges avec le jury). Le document est construit par 2/3 en travaux de groupe et 1/3 du dossier est individuel (concernant son projet, sa structure...). La partie individuelle peut être un document qui peut aider par la suite, à une prise de décisions pour un conseil d'administration, une équipe de direction...

UC 4 ÊTRE CAPABLE D'ANIMER EN SÉCURITÉ DANS LE CHAMP D'ACTIVITÉ

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 4-1 ÊTRE CAPABLE DE MOBILISER DES RESSOURCES

TECHNIQUES PROPRES AU CHAMP D'ACTIVITÉ

- OI 411 Évaluer les risques objectifs liés aux pratiques dans le champ d'activité.
- OI 412 Évaluer ses propres capacités techniques à intervenir dans le champ d'activité.
- OI 413 Expliciter les différents éléments des interventions techniques réalisées.

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 4-2 ÊTRE CAPABLE DE RÉALISER LES GESTES

PROFESSIONNELS RELATIFS AU CHAMP D'ACTIVITÉ

- OI 421 Adapter les activités aux potentiels des publics.
- OI 422 Anticiper les risques potentiels pour le pratiquant.
- OI 423 Maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident.

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 4-3 ÊTRE CAPABLE D'ANTICIPER LES RISQUES JURIDIQUES ET TECHNIQUES DANS LE CHAMP D'ACTIVITÉ

- OI 431 Respecter les normes réglementaires dans la mise en œuvre de son animation.
- OI 432 Respecter les normes techniques dans la mise en œuvre de son animation.
- OI 433 Prévenir les comportements à risque.
- OI 434 Agir en cas de maltraitance des mineurs.

SITUATIONS DE CERTIFICATION RETENUES	VALIDATION DES UC	DATES DE CERTIFICATION
PREMIÈRE ÉTAPE		
<p>• Production d'un document Le candidat réalise un document de 06 à 10 pages présentant le contexte, le choix de la démarche et des éléments de son déroulement. Ce document est envoyé par mail au responsable de formation et déposé dans le cloud de la session 10 jours avant la séance. La mise en situation professionnelle est un temps d'intervention, d'une durée de 1h30 à 2h00, impliquant l'équipe, les bénévoles et/ou les partenaires du projet d'intervention, dans le cadre du projet institutionnel de la structure.</p> <p>• Ce document constitue le support d'un entretien A l'issue de cette conduite de réunion, le candidat se présente à un entretien d'une durée de 30 minutes maximum avec une commission d'évaluation DEJEPS qui a reçu, une semaine avant la mise en situation professionnelle, le dossier de présentation de la séance. Le candidat dispose de 10 minutes de présentation, puis il répond aux questionnements de la commission d'évaluation DEJEPS. A l'issue de cette conduite, un entretien d'une durée de 30 minutes maximum avec une commission d'évaluation DEJEPS qui a reçu, une semaine avant la mise en situation professionnelle, une fiche technique de 6 à 10 pages présentant le contexte, le choix de la démarche et des éléments de son déroulement. Le candidat répond aux questionnements de la commission d'évaluation DEJEPS.</p>	UC3	<p>Proposition des dates par les stagiaires : le 6 février 2023</p> <p>Dépôt du dossier : 10 jours avant la séance</p> <p>1^{ère} période de certification : Lundi 6 Mars au 28 Avril 2023 Proposition des dates le 5 Mai 2023</p> <p>Période de rattrapage : Du 22 Mai au 30 Juin 2023</p>
DEUXIÈME ÉTAPE		
<p>A partir d'un document rédigé de 10 à 15 Pages, le candidat est convoqué à un entretien de 30 minutes maximum au cours duquel il doit produire une analyse autour d'une question réglementaire en lien avec une thématique au choix :</p> <p>> TERRITOIRE > PARTENARIATS > RÉSEAUX > PARTICIPATION</p> <p>Ce document doit être envoyé par mail au responsable de formation et déposé dans le cloud de la session le 20 avril 2023 avant minuit.</p>	UC4	<p>Dépôt du dossier : 20 Avril 2023</p> <p>1^{ère} séance de certification : Le 4 et 5 mai 2023</p> <p>Période de rattrapage : Le 12 et 13 Juin 2023 Dépôt des dossiers 1^{er} Juin 2023.</p>
TROISIÈME ÉTAPE		
<p>Le candidat rédige un document de 20 pages (UC1 et UC2), hors annexes, présentant une analyse de la conception et de la mise en œuvre du projet d'actions, ainsi que son évaluation (UC1). Il présentera également une analyse des fonctions de coordination assumées par le candidat (UC2). Ce document devra être envoyé par mail au responsable de la formation et déposé dans le cloud de la session le 7 septembre 2023 avant minuit. Ce document constituera le support d'un entretien de 60 minutes au maximum comprenant une présentation orale de 20 minutes au maximum.</p>	UC1 et UC2	<p>Dépôt du dossier : Le 7 septembre 2023</p> <p>1^{ère} séance de certification : Le 21 et 22 septembre 2023</p> <p>Rattrapage : Dépôt des dossiers Le 9 Octobre 2023 Le 19 et 20 octobre 2023</p>

NOTES

A series of horizontal dotted lines for note-taking.

NOTES

A series of horizontal dotted lines for note-taking.



CONTACTS

CEMÉA PAYS DE LA LOIRE

Secteur Animation Professionnelle
102 rue Saint Jacques
44200 Nantes
Tél : 02 51 86 02 61
animpro@cemea-pdll.org

ANTENNE SARTHE

71 avenue Yzeux
72000 Le Mans

ANTENNE MAINE ET LOIRE

2 rue Marcel Pagnol
49000 Angers

ANTENNE SAINT NAZAIRE

9 rue du 28 février 1943
44600 Saint Nazaire

Les Cemea
c'est aussi
...

DES STAGES
BAFA
ET BAFD

DES FORMATIONS
ÉCOLES
COLLÈGES
LYCÉES

DES ACTIONS
PETITE
ENFANCE

DES FORMATIONS
AUTOUR DU
HANDICAP

DES FORMATIONS
ÉDUCATION AUX
MÉDIAS ET
PRATIQUES
NUMÉRIQUES

